

# CLASSIQUE DU NORD

## Samedi 1 Dimanche 2 Avril 2023 à 8h

### Koumac/Ouegua/ Koumac



#### REGLEMENT DE COURSE

##### Article 1 : ACCEPTATION

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, en accepte sans réserve les clauses dans son intégralité et accepte les risques liés à la pratique du cyclisme.

L'organisateur peut réviser et mettre à jour le **Règlement** à tout moment. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées par la publication d'une version révisée des présentes. En cas de modification importante du Règlement, l'Organisateur s'efforcera de prévenir l'inscrit par courrier électronique à l'adresse email renseignée sur le formulaire d'inscription.

##### Article 2 : LES EPREUVES

###### Le contre la montre :

Cette épreuve est ouverte aux licenciés FFC. Les VAE ne sont pas autorisés. Les non-licenciés doivent souscrire à un pass découverte (3000 Frcs) valable 1 mois uniquement et non renouvelable (=1 pass découverte/saison). Lors des inscriptions sur [inlive.nc](http://inlive.nc) un onglet sera généré sur les pages événements pour les non-licenciés avec la possibilité de prendre un "pass découverte"

Les catégories suivantes sont les suivantes : ACCESS 1 H/F ; ACCESS 2 H/F ; ACCESS 3 H/F ; U17 H/F et pour les classements au scratch H/F puis par catégorie.

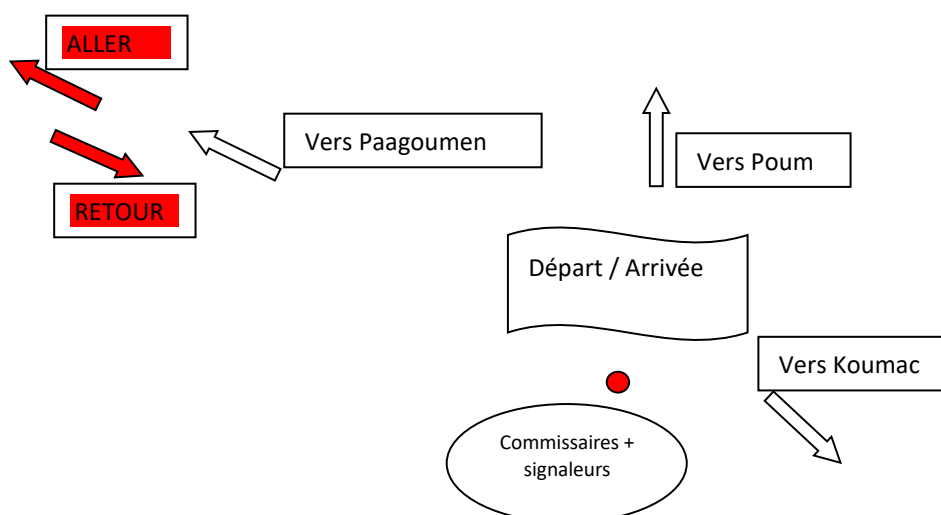
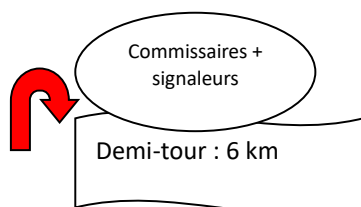
Le samedi 1Avril à 15h sera lancé le contre la montre de 12 km sur une route ouverte a la circulation publique, de ce fait les coureurs devront respecter le code de la route : rester sur la partie droite de la route et en aucun cas traverser la ligne médiane de la route.

Le départ et l'arrivée seront au carrefour de Paagoumen (il s'agira d'un aller-retour dans la ligne droite de la route de Paagoumen).

Un départ sera donné toutes les 30 secondes.

Les vélos de type contre la montre ainsi que tout éléments spécifiques au contre la montre certifiés UCI seront autorisés

Aucun « drafting » ne sera autorisé, de ce fait une distance d'au moins 8 mètres entre les coureurs devront être respectés. Un dépassement ne devra pas excéder 30 secondes.





### La « classique du Nord »

La « Classique du NORD » est une épreuve cycliste chronométrée, organisée **sur route ouverte à la circulation publique** elle se déroule sous l'égide du Comité Régional de Cyclisme de Nouvelle-Calédonie. Le club sportif affilié à la FFC « L'AS L'ENFER DU NORD » est l'organisateur de cette épreuve.

La classique du Nord est une course en ligne :

Cette épreuve est ouverte aux licenciés FFC. Les VAE ne sont pas autorisés. Les non-licenciés doivent souscrire à un pass découverte (3000 Frcs) valable 1 mois uniquement et non renouvelable (=1 pass découverte/saison). Lors des inscriptions sur [inlive.nc](http://inlive.nc) un onglet sera généré sur les pages événements pour les non-licenciés avec la possibilité de prendre un "pass découverte"

Les catégories suivantes sont les suivantes : ACCESS 1 H/F ; ACCESS 2 H/F ; ACCESS 3 H/F ; U17 H/F et pour les classements au scratch H/F puis par catégorie.

- Premier départ pour les access3,u17 ,H-F

Devant la mairie de Koumac avec un demi tour au lieu dit les bambous (propriété Leroy) soit 27,5kms du départ.

Arrivée sur la ligne droite à l'entrée nord de Koumac environ 1km avant la mairie.

- Deuxième départ pour les catégorie access1-2 H-F « un départ fictif » devant la mairie de Koumac, puis le départ réel sera donné sur la RPN1 1km avant le lieu dit « le pain de sucre » soit 7,5kms depuis le départ fictif

Demi tour au lieu en haut du col Bir-hakeim avant la bifurcation de Balagam, soit 35kms depuis le départ

Arrivée sur la ligne droite à l'entrée nord de Koumac environ 1km avant la mairie

Dénivelé positif cumulé : 850 m

**Cette course en ligne sera contrôlée sur les 7,5 premiers kilomètres derrière une voiture roulant à moins de 25km/h.**

Cette course empruntera la **RPN7 1 qui restera ouverte à la circulation**

Les coureurs seront présents sur le parcours de 8h à 13 heures.

Les coureurs sont convoqués à 6h45 pour l'émargement et le contrôle des équipements.  
Le briefing aura lieu à 7h15 devant la Mairie sur la ligne de départ.

7 postes de signaleurs seront disposés tout au long de ce parcours :

- 1 au carrefour de Wanap
- 1 au carrefour de Pagou
- 1 au carrefour de aérodrome Paagoumene
- 1 au carrefour de Poum RPN1- Ouegoa RPN7
- 1 au demi tour ACCESS3, U17, H F au lieu dit les bambous (propriété Leroy)
- 1 au carrefour de Bondé
- 1 au demi tour ACCESS1-2 H F en haut du col Bir-hakeim avant la bifurcation de Balagam



**Les résultats par catégories des épreuves seront communiqués aux coureurs à l'issue de chacune des 2 épreuves, puis le Dimanche midi seront récompensés au RSMA de Koumac uniquement les podiums par catégories sur le challenge des 2 étapes (cumuls des temps du Contre la montre et de la course en ligne).**

Les catégories (récompensées uniquement le challenge général des 2 épreuves)

Seront appelés pour le podium les classements féminins et masculins suivants :

- Scratch
- ACCESS1
- ACCESS2
- ACCESS3
- U17

Un classement par catégorie sur chacune des épreuves sera ensuite rendu officiel par le comité pour le classement de la coupe de NC 2023.

Réclamations : Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents devront être formulées dans l'heure suivant la fin de l'épreuve et dans les 30 minutes pour celles concernant le classement. Si besoin, le collège d'arbitre constitué du Directeur de Course, du Responsable Sécurité et du Président de l'association organisatrice se réunit sur place pour statuer immédiatement.

Les participants disqualifiés figurent en fin de classement sous la mention : DNF

#### **Article 4 : L'Organisation**

- Hébergement : Les hébergements publics de Koumac sont disponibles 4 bungalows pour 52 couchages. Un tarif préférentiel vous sera accessible à l'hôtel « LE KAREMBAY » et « LE PASSIFLORE »
- Dîner : Une pasta party vous sera proposée par les membres du club le samedi soir au centre d'hébergement de Koumac
- Petit déjeuner : L'organisation ne gèrera pas le petit déjeuner.
- Repas du Dimanche midi : Un repas vous sera proposé le Dimanche midi au RSMA de Koumac.

#### **Article 5 : PARTICIPANTS**

**Conformément aux articles L231-2 et L231-3 du Code du Sport français, la participation à une compétition sportive et, en particulier sous l'égide de la FFC, est subordonnée à la présentation impérative d'une :**

- Licence FFC
- Licence FFTRI si féminines (les coureurs masculins devront présenter un certificat médical et prendre une licence journalière)
- CERTIFICAT MÉDICAL, comportant impérativement :

- Nom, prénom, date de naissance de l'inscrit (informations identiques à celles du dossier d'inscription) ;
- L'absence de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition ;
- La mention « cyclisme en compétition » est la seule valable ;
- La date d'établissement du certificat médical (daté de moins d'un an au jour de l'épreuve) ;
- Le cachet et la signature du médecin ;

#### **Article 6 : Réclamations :**

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents devront être formulées dans l'heure suivant la fin de l'épreuve et dans les 30 minutes pour celles concernant le classement.

Si besoin, le collège d'arbitre constitué du Directeur de Course, du Responsable Sécurité et du Président de l'association organisatrice se réunit sur place pour statuer immédiatement.

#### **Article 7 : Tarifs :**

Chrono Samedi Licenciés FFC : 2000 cfp / Non licenciés : 5000 cfp dont 3000 cfp de pass découverte  
Course du dimanche : Licenciés FFC : 3000 cfp / Non licenciés : 3000 cfp si pass découverte équité

Dîner du samedi soir : 1000 cfp  
Repas du dimanche midi : 1800 cfp

#### **Article 8 : INSCRIPTION :**

L'inscription à l'épreuve se fait exclusivement via la procédure d'inscription en ligne à partir du site INLIVE.NC

Aucune inscription sur place

Les renseignements complémentaires sont possibles

Thierry au 844409 ou .Olivier 892056

Remise transpondeur : L'épreuve sera chronométrée par inlive avec le système par transpondeur qui est la propriété du CRCNC. Les coureurs/coureuses devront venir récupérer leur transpondeur à la table d'émargement selon les horaires mentionnés dans ledit règlement. Après l'arrivée de la course, le transpondeur devra être rendu à INLIVE et uniquement INLIVE. Le cycliste est responsable de son transpondeur à partir du moment où il lui a été remis par Inlive jusqu'à sa restitution. Si le transpondeur n'est pas restitué par le cycliste le jour même de l'épreuve, ce dernier devra s'acquitter d'une pénalité de 8.000 Frs.

#### **Article 9 : DOSSARD**

Les dossards seront remis le jour de l'épreuve (sauf pour les coureurs en possession de leur dossard fourni par le comité régional). Ils se porteront sur l'arrière du maillot (coté bas gauche)

## **Article 10 : Disqualification :**

Est considéré disqualifié tout contrevenant au règlement, notamment tout participant :

- Surpris en train de jeter volontairement des déchets dans le milieu naturel
- N'obéissant pas aux injonctions des arbitres ou commissaires FFC et des forces de l'ordre
- Ayant un comportement inadapté, irrespectueux, envers les bénévoles et toute personne impliquée au bon déroulement de l'épreuve
- Surpris à enfreindre le code de la route

## **Les participants "Hors course" figurent en fin de classement sous la mention : DNF**

Est considéré "Hors course" tout participant :

- Ne se présentant pas à l'arrivée

Ces participants sont invités à se signaler à l'organisation

## **Article 11 : LUTTE ANTI-DOPAGE**

La classique du Nord se déroule sous l'égide du Comité Régional de Cyclisme de Nouvelle-Calédonie. A ce titre, des contrôles anti-dopage peuvent être mis en place.

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

Tout participant à qui il est demandé d'effectuer un contrôle antidopage doit se soumettre immédiatement à ce dit contrôle.

## **Article 12 : ASSURANCES**

**Responsabilité civile :** Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit un contrat d'assurance qui couvre sa responsabilité civile ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. Ce contrat ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour les participants régulièrement inscrits et contrôlés au départ et jusqu'à l'arrivée (chronométrage faisant foi).

**Dommages corporels, assurance individuelle accident :** Conformément aux dispositions de l'article L321- 4 du Code du Sport, l'organisation insiste sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont bien couverts de manière suffisante pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type d'épreuve.

Dans le cas contraire, il est de leur intérêt, ainsi que celui des non licenciés, de souscrire une assurance individuelle accident auprès de l'assureur de leur choix.

**Dommage et responsabilité matérielle :** Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol ou de prise en charge par l'organisateur. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risque auprès de l'assureur de son choix.

## **Article 13 : DROIT A L'IMAGE**

Tout participant à la classique du Nord autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit ou ayants cause tels que les partenaires et médias, à utiliser les résultats, images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou traités.

Tout désaccord doit être signalé à l'organisateur par courrier avant l'épreuve.

L'organisateur, ses ayants droit, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

## **Article 14 : RESPONSABILITE**

En cas d'infraction, le participant fautif sera le seul responsable à ses risques et périls, mais en outre, il sera le seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime directement ou indirectement.

Tout inscrit rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le participant renonce à intenter toute action envers l'organisation, en vue d'obtenir réparation d'un dommage matériel ou corporel, de toute nature, dont il aurait pu être auteur ou victime dans le cadre de l'épreuve.

#### **Article 15 : MODIFICATION DES PARCOURS - ANNULATION DE L'EPREUVE**

Les parcours peuvent être modifiés par l'organisateur pour des raisons de sécurité ou pour toutes autres raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelle.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation partiellement ou totalement en cas de force majeure.

#### **Article 16 : MATERIEL OBLIGATOIRE ET INTERDIT**

La « classique du Nord » se déroule sous l'égide du Comité Régional de Cyclisme de Nouvelle-Calédonie. Les participants se conforment au règlement en vigueur de cette fédération. Le cycliste doit notamment porter un casque à coque rigide durant toute la durée de l'épreuve.

Chaque participant doit se présenter au départ avec un vélo en bon état de fonctionnement. L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à tout participant dont le vélo serait en trop mauvais état et dont l'utilisation pourrait être jugée dangereuse (pneus usés, patins de freins usés, absence de bouchons de cintre...).

Chaque participant devra respecter scrupuleusement le code de la route sous peine d'exclusion immédiate de l'épreuve.

Pour assurer la sécurité des participants, il est formellement interdit de participer à la classique du Nord avec :

- Un vélo équipé de quelque élément de prolongation que ce soit
- Un vélo électrique ou équipé d'une assistance électrique au pédalage
- Un vélo couché (sur le ventre ou sur le dos)
- Un tandem
- Un Vélo Tout Terrain

#### **Article 17 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Il est strictement interdit d'abandonner des déchets (gels, papiers, emballages, plastiques ...) sur le parcours.

L'organisation se réserve le droit de disqualifier les concurrents jetant volontairement leurs déchets.

#### **Article 18 : SECURITE COURSE**

L'organisation met en œuvre un certain nombre de dispositifs visuels visant à sécuriser le déroulement de l'épreuve. La présence de signaleurs ne signifie en aucun cas que la route est fermée, les participants doivent respecter le code de la route, les consignes de sécurité, obéir aux injonctions des commissaires et à celles des forces de l'ordre.

#### **Article 19 : ASSISTANCE COURSE**

Les véhicules accompagnants ne sont pas compris dans la caravane et devront en aucun cas dépasser la caravane. Les roues de rechange des coureurs devront être disposées dans les camions balais avant le départ (de 6h30 à 7h15)